L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 MARS 1885.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Thomas J. Kenney vs. A. J. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1,428.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 22 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Carondelet et Delord, mesurant vingt sept pieds onze pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, se composant de tout le lot No 7 sur un plan dressé par D'Huard, le 22 février 1837, et déposé en l'étude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, [et quatre pieds du lot No 6 qui est attenant, enregistré au bureau des transfert livre ——, folio 221.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21,28—avril 4,11,18,22

Andrew Price vs Mateo ou Mathew ou Mathler Ashland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6032—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Douane, Tremé et Bienville, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, seize, dix-sept et dix-huit sur un plan fait par J. Communy anciennement voyer, de la première municipalité, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, en cette ville.

Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix-sept et dix-huit, et mesurant, au pied anglais, vingt-trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingts pieds cinq lignes.

Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte, de la Nouvelle-Orléans, agent, avocat muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris, France, et de Latour Arthur Marie Emile de Saint-Pierre, aussi de Paris, France, par acte pardevant, Nicholas Brown Trist, un notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20,27—avril 4,10,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés améliorées de valeur dans le Troisième District.

A des conditions libérales.

Succession de Jacob Gross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,418—En vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1885 et signé le 21 janvier 1885, pour effectuer un partage, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 8 avril 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue comme faubourg Marigny, dans l'ilet désigné par le No. cinquante six, borné par les rues St Antoine, Josephine, Bagatelle et Solidelle, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 18 mai 1839, et aussi d'un plan auquel pour référence à un acte passé pardevant J. Agaisse, anciennement notaire en cette ville, le 3 février 1847.

Lequel dit lot est désigné par le numéro quatorze sur les dits plans et mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Jacob Gross acquit de Henry Wiltz, par un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 16 juillet 1860.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue anciennement comme Faubourg Marigny, désigné comme lot numéro trois de l'ilet numéro quatre-vingt huit sur un plan en date du 1er juin 1830, déposé pour référence en l'étude de Carlisle Pollock, alors notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Français, Verta, Magistrat et Union, et le dit lot forme l'encoignure des rues Verta et Français et mesure au pied français, soixante pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Verta.

Etant la même propriété que le dit Jacob Gross avait acquise de la succession de Mme Françoise Reine Combelle, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, le 3 août 1864.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Prosper et Solidelle, désigné par le numéro dix de l'ilet cinquante-deux, conformément à un plan fait par Cosnier, voyer, en date du 12 décembre 1845 déposé pour référence en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le numéro trente-trois du livre de plans numéro cinq, et mesure, au pied français, trente pieds et un demi pouce de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante-seize pieds huit pouces et face à la rue Solidelle.

C'est la même propriété que le dit feu Jacob Gross avait acquise par voie d'achat de la veuve et des héritiers de William Dorr, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire de cette ville, le 31 décembre 1875.

Conditions—Un tiers comptant et le reste du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de huit pour cent par an, le paiement devant être garanti par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété pour laquelle les dits billets seront donnés, avec les clauses de garantie ordinaires de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, et transfert de la police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,14,21,28—avril 4,8

ANNONCE JUDICIAIRE

Ventes importantes par le Shérif Civil de 229,798 livres, plus ou moins, de rognures de fer.

Warren Stow vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12,776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 23 Mars 1885, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° 40 balles de rognures de fer pesant 65,603 livres moins la tare 400 livres,—65,203 livres net, aux Presses de Coton Pelican et Amelias, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste-Marie et St-André, et rue Tchoupitoulas, entre Felicité Road et St. Mary.

2° 14 balles de rognures de fer pesant 21,160 livres, moins la tare 140 livres 21,020 livres net, aux Presses de Coton Virginia et Mississippi, rue Tchoupitoulas, entre Richard et Market et rue Tchoupitoulas, entre Richard, Market et Religieuse.

3° 10 balles de rognures de fer, 16,685 livres, sur la banquette de la Presse à Coton Penn, rue Tchoupitoulas, coin Terpsichore.

4° 16 balles de rognures de fer pesant 27,050 livres, moins la tare 160 livres—26,890 livres net, sur la banquette de la Presse à Coton Fire Proof, rue South Front, coin Robin.

La dite vente sera commencée par les objets premièrement décrits à 10 heures et demie du matin, sur les lieux où se trouvent les dits objets et doit être continuée sur les lieux deuxièmement décrits où les objets se trouvent et aussi doit être continuée sur les lieux troisièmement décrits où les objets se trouvent et finiront sur les lieux quatrièmement décrits, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et paiera comptant le montant des frais d'impressions, honoraires du shérif, du greffier, etc., se montant à environ deux cents ($200) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mars—17 21 22

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Poste aux huitres.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 24 mars 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et Barthelemy.

L'installation complète d'un poste aux huitres, ainsi que les meubles meublant de la maison.

—Aussi—

2 wagons couverts, un à deux roues et l'autre à quatre roues.

1 cheval créole et un lot de harnais.

Conditions—Comptant.

21 mars—

40 MAGNIFIQUES VACHES LAITIERES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI 26 mars 1885, il sera vendu à 10 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, à l'écurie de M. Pierre Mercer:

40 MAGNIFIQUES VACHES laitières, de races Brama et Durham; 30 avec de jeunes veaux et la balance sur le point de veler. Elles sont toutes habituées à l'écurie.

3 taureaux créoles; 3 chevaux.

1 jument de cinq ans faisant son mille dans 4 minutes.

12 truies et leurs petits.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100, deux mois, de $100 à $200, quatre mois, et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

21 mars—

PAR HOEY & O'CONNOR.

Agréable résidence d'été sur le lac Pontchartrain.

La Résidence "Baudouin", à Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, à la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan:

La propriété résidence, à Mandeville, faisant face au lac. Le terrain mesure 104 pieds de face sur 800 pieds de profondeur sur une ligne latérale, et une profondeur moindre dans le fond sur la ligne Est. Cette propriété est située entre celles de MM. Durel, maintenant Zataria et Gidière.

Une résidence cottage à deux étages, avec grandes galeries, quatre chambres et deux cabinets et octogone 30 sur 100, contenant chambre de réception et salle à manger, cuisines, offices, cabinets et chambres à coucher, une cave et un bon puits, une cuve en briques de 18,000 gallons, un magnifique jardin et une variété d'arbres, tels que orangers, figuiers, pêchers, pruniers, pacaniers, etc., un bon wharf et cabane à bain. C'est le point le plus élevé à Mandeville, et le terrain du cottage au rivage, ressemble à un parc et est ombragé par de majestueux chênes verts. On peut en obtenir livraison immédiatement.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules F. Meunier, notaire.

21mars—21 22 27 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Fisher & Canfield vs. Muller & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,787—En vertu d'un ordre de vente daté 20 mars 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 24 mars 1885, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Vins, Liqueurs, Comptoirs, Etagères, Tables, Buvettes et Installations, etc., qui se trouvent au rez-de-chaussée du local No. 263 rue Decatur, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 22 24

Fuchs & Lang vs. la Southern Lithographic Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,174 — En vertu d'un ordre de vente en date du 20 mars 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 21 mars 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Au local No. 38 Natchez Alley, encoignure Bank Alley—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire au droit d'occuper le second étage du local No. 38 Natchez Alley et des Nos 20, 22, 24, 26 et 30 Bank Place à partir du jour de la vente au 1er novembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21mars—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Theresa Voelkel (née Herman.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 13,750—Division D.—Attendu que Mme Magdeleine Voelkel, femme de Charles W. F. Roser, a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Theresa Voelkel (née Herman), décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mars—17,21,26

Wm. Heyl vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,746—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de William Heyl et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Heyl, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mars—12, 17, 21.

Succession de Jacob Weinfurter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,206—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wilhelmina Rushmeyer, veuve de Jacob Weinfurter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

W. J. McGEEHAN, Greffier.
17mars—17,21,26

Succession de Joseph Warth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,689—Division A—Attendu que Mme Victoria Warth, femme divorcée de Frank Werling, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Warth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
19mars—12 17 21

E. Pilsbury's Sons vs. leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 10,644.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de E. Pilsbury's sons et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John W. Black, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mars—12 17 21

Succession de Mme Cora Ann Slocumb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,952—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Baldwin et Dr Tobias G. Richardson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. G. McGEEHAN, Greffier
17 mars—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

La maison de maître de M. ESCOBAL,

Rue du Canal, avec tout un ilet de terre.

No 205 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne. Grande maison à trois étages avec attic en briques.

Nos 207 et 209 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine. Maison à un étage avec attic en briques.

Martin del Escobal vs Ses créanciers.

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 avril 1885, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 17mars 1885, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la susdite affaire, savoir:

1° **Un certain ilet de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, St. Patrick et Olympia, et mesurant, mesure américaine, 300 pieds plus ou moins sur chacune des quatre rues.

Les améliorations consistent en cette bâtisse de maître, à deux étages, substantiellement construite, couverte en ardoises, retirée des dites rues, ayant au rez-de-chaussée salons à arches, salle à manger et bibliothèque, grand hall, au second étage grand hall et quatre chambres à coucher. La bâtisse est entourée sur les quatre côtés et à chaque étage de grandes galeries. Le toit se termine en observatoire également entouré de galeries. Tout l'intérieur de la bâtisse est fini en corniches et manteaux en ardoises.

Aussi, une cuisine à deux étages converte en ardoises, élevée sur des dés en briques et contenant 4 chambres à chaque étage avec grande galerie sur le côté, au rez-de-chaussée il y a une machine à gaz de Paquette produisant une lumière supérieure à celle de la ville. Il y a aussi une grande remise contenant au rez-de-chaussée, la remise, et 2 chambres à coucher au premier; grande écurie ayant au rez-de-chaussée 14 stalles et 2 chambres à coucher au premier, hangars, dépendances, poulailler et une grande serre, cuves d'une capacité de plus de 15,000 gallons, lieux d'aisance, chambres à bain. Il y a tout autour de la propriété un grand jardin contenant un nombre infini d'arbres, d'arbustes et de fleurs rares, avec à peu près 5000 orangers, mandarins, néfliers, pruniers, figuiers, etc., le tout donnant des fruits d'une qualité supérieure.

2° **Un certain lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 191 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, avec mansarde, couverte en ardoises, avec grande entrée pour voitures, grand magasin, et 3 chambres, antichambre et vestibule au premier et au deuxième étages et deux chambres dans la mansarde. Une autre maison en briques à deux étages, converte en ardoises et contenant à chaque étage une grande chambre, une autre bâtisse à deux étages, contenant une grande chambre à chaque étage, lieux d'aisance, arrière-cour, citerne, etc. L'arrière-cour et l'entrée pour voitures sont pavées en pierres plates. La propriété porte le No 205 rue de Chartres.

3° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et dans le même carré d'ilet, touchant la propriété ci-dessus, deuxièmement décrite, et mesurant au pied américain, 58 pieds de face à la rue de Chartres, sur un[e] première profondeur du côté le plus rapproché de la rue Dumaine de 105 pieds à laquelle distance le dit lot se rétrécit à angle droit sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de 16 pieds, et à une autre profondeur de 22 pieds, et sur l'autre côté une profondeur de 127 pieds et une largeur dans le fond de 42 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques à un étage avec mansarde, converte en ardoises, contenant une grande chambre à chaque étage, aussi deux autres bâtisses à un étage, en bois, convenables pour entrepôts, la cour est briquetée, connue par les Nos 207 et 209 rue de Chartres.

Le tout conformément aux plans d'Edgar Pilié, architecte, en date du 20 mars 1885.

Termes et conditions pour les propriétés premièrement et secondement décrites.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance au prix de l'adjudication, à un crédit de un et deux ans représentés par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue respectivement. Les actes de ventes devront contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets et de se dispenser d'estimation en cas de telle poursuite, les acquéreurs assureront les améliorations sur les propriétés à eux adjugées respectivement pour le montant de la dite portion vendue à crédit de leur adjudication et transfèreront les polices d'assurances au syndic ou aux personnes détenteurs des dits billets, et les dits acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885 et déposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent sur le prix de l'adjudication, et finalement les actes de ventes contiendront toutes les clauses d'usage et qui faciliteront la vente des billets des dits acquéreurs, et quant à la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur COMPTANT la somme de $6843.33 avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du 3 février 1883 jusqu'au jour de la vente, et pour la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, sur les mêmes TERMES et CONDITIONS dits plus haut pour les autres propriétés.

Actes de ventes pardevant Edgar Grima notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mars—21 28 avril 4 11 18 25

Martin del Escobal vs. ses créanciers.

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale—MERCREDI 1er avril 1885, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, Nos 205, 207 et 209 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 mars 1885, le contenu des lieux ci-dessus mentionnés, comprenant, en partie—

UNE MACHINE A VAPEUR ET CHAUDIERE.

Cigares, tabacs à chiquer, à fumer et à priser, en boucauts, en paquets et en boites, cigarettes et papier à cigarettes, pipes, papier à enveloppes, grater (scraping), ventilateurs, balances pour comptoirs et plateformes, barils vides, boites et cartons, moulin à tabac, iron-driver frames and bolders, vitrines, etc., etc.

—AUSSI—

1 coffre-fort de Stearn & Mani...
1 do de Hall.
Meubles de bureau, installations de gaz, etc.
1 charrette à deux roues, etc., etc.
Termes—Comptant avant la livraison.
21mars—21 25 28 av1

CHAPEAUX
FLEURS,
PLUMES,
POMPONS
Pour Bals et Soirées
DERNIERS GENRES,
—CHEZ—
Mme C. SAMSON,
150......RUE DU CANAL.......150
19 nov—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Occasion rare d'acheter de magnifiques emplacements pour bâtir.

Cent lots de terre

Les plus élevés de la ville, connus comme la célèbre Plaine des Raquettes, excellents et parfaitement situés pour établissements de jardins et de vacheries. Voisinage irréprochable et s'améliorant rapidement. Près des chars des rues Broad, Ursulines et Esplanade.

A longs termes et à des conditions exceptionnellement faciles.

Vente péremptoire.

Par ordre d'un propriétaire absent.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux: No 3 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1. **Onze lots de terre,** dans l'ilet 276, borné par les rues Ursulines, White, Dupré et Bellechasse.

2. **Six lots de terre,** dans l'ilet No 377, borné par les rues Ursulines, Oaks, Dupré et White.

3. **Vingt-deux lots de terre,** dans l'ilet No 386, borné par les rues Ursulines, Oaks, St. Philippe, Dupré et Gayoso.

4. **Treize lots de terre,** dans l'ilet No 408, borné par les rues St. Philippe, Oaks, Gayoso et Salcedo.

5. **Six lots de terre,** dans l'ilet No 409, borné par les rues Ursulines, Oaks, Gayoso et Salcedo.

6. **Sept lots de terre,** dans l'ilet No 410, borné par les rues Ursulines, St. Jean, Gayoso et Lopez.

7. **Vingt-un lots de terre,** dans l'ilet borné par St. Jean, Washington, Lopez et Gayoso.

Pour de plus amples détails et pour les dimensions, voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque, portant 6 pour cent d'intérêt par an. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1885. Il sera requis dix pour cent comptant sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

21 mars—21, 28—avril 4,11

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Goëlette Américaine Seguin.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 11,937.

PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI, 20 avril, à midi, il sera vendu à l'encan public, vis-à-vis de la rue Marigny, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mars 1885—

La Goëlette Américaine Seguin, de Mobile, 165[13 tonneaux, nouvellement doublée en metal, en 1883, classée A 1 1[2, avec tous les agrès et appareils, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée au wharf en face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre, prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

21mars—21 28 avril4 11 20

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage à deux corps de logis, Nos 307 et 309 rue Calliope.

Le cottage en bois No. 388 rue Seconde, entre St-Dennis et St Patrick.

Successions de Julius Alexander Sommer et Wilhelmina Sommer, sa femme, tous deux décédés (Consolidé).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 12,683.

A L'ENCAN A UN LONG CREDIT.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No. 12 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1885 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," en date du 16 février 1885, dans l'affaire de la succession de Julius Alexander Sommer et de Wilhelmina Sommer, sa femme, tous deux décédés, Dossier No. 12,683, il sera vendu à l'encan—

Un cottage double dans le Premier District.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Franklin désignés par les lettres C et D, se touchant et mesurant chacun 18 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue comme les Nos 307 et 309 rue Calliope, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, cave, etc.

Cottage dans le Quatrième District

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, St Denis et St-Patrick, désigné par le No 7 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 132 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, couverte en ardoises, connue comme le No 388 rue Deuxième, et ayant quatre chambres et cuisine, cave, hangar. Le tout conformément à un plan à la Bourse d'encan.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses de garanties usuelles, dix pour cent au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs incluant les taxes dues et exigibles en 1885.

18 fév— 8 22—1 8 15 21 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la rue Galvez, entre Commune et Gravier.

Succession John Brossart, décédé.

A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 février 1885, Dossier No 12,245 pour le compte de la succession de John Brossart, décédé, à l'encan il sera vendu:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 132 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à [un] étage, connu comme No 83 rue Galvez, et ayant deux chambres, hangar, cave, lieux d'aisances etc.

Termes et conditions—Comptant, en passant le titre, 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred Adolph notaire, au frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1883

1er mars—1,8,15,22,29, 4 av

Genres Nouveaux,
MOQUETTES,
VELOURS,
BRUXELLES
Avec ou sans bordure.
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.
Rideaux de Dentelle, Stores
Rideaux Madras et Dentelle,
Toiles Cirées, Linoleum,
Corticine.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Marie T. Sauiet, Epouse décédée de Joseph Paul Merges; **De Veuve François Sauiet,** —Et de— **Marguerite Suzanne Sauiet,** Epouse d'Henri Léon Hennequin.

No 10,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

GRANDE VENTE

A Long Crédit

De Propriétés au Premier District, **JOLIES, PRODUCTIVES ET CENTRALES,**

—Comprenant—

Des maisons de résidence et des magasins—Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir, dans les rues Annonciation, Camp, Calliope, Erato, Clio, Thalie et Gaiennié, offrant de grands avantages pour habitations de résidence et placement sûr et profitable de fonds, avantages tels qu'on n'en trouverait pas de semblables sur ce marché.

PAR GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, accordé le 6me jour du mois de février 1884, ainsi que d'un ordre supplémentaire rendu le 6 mars 1885, dans les susdites successions, les propriétés ci après décrites et très désirables, à savoir:

1° Cinq terrains de valeur situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St. Thomas, Thalie et Erato, désignés sur un plan par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884, comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5. Le lot No 1 forme le coin des rues Annonciation et Thalie et mesure 27 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Annonciation, 25 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur dans le fond sur 112 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et de façade à la rue Thalie et 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne latérale du lot No 2. Le lot No 2 mesure 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne latérale du lot No 1 et 91 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne latérale du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 27 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière, 91 pieds 11 pouces 5 l. gnes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 2, et 81 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 27 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière, 81 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 3, et 71 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière, 71 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot No 4 et 61 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations sur le lot No 5 comprennent une résidence cottage en bois à un étage à deux corps de logis, désignée par les Nos 106 et 108 de la rue Annonciation.

2. Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Erato et Gaiennié, désignés par les lettres A B C D, E, F, G, H, I, K, L, sur un plan ou croquis du voyer A. de Armas, daté de février 1884, conformément auquel les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot A forme le coin Nord-Ouest des rues Annonciation et Erato, mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Erato de 120 pieds, entre lignes parallèles et s'étend à une allée commune dans le fond de 7 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, se prolongeant de la rue Erato à la rue Gaiennié. Les améliorations sur le lot A comprennent une résidence-cottage à double corps de logis, à un étage, recouverte en ardoises et désignée par le No 89 de la rue Annonciation.

Le lot B mesure 25 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étend jusqu'à l'allée commune dans le fond, et porte le No municipal 87 rue Annonciation.

Les lots C et D mesurent chacun 25 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et portant les Nos 83 et 85 Annonciation et s'étendant jusqu'à une allée commune dans le fond.

Le lot E mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étend aussi jusqu'à une allée commune dans le fond, avec une maison en bois à un étage, à double corps de logis, recouverte en ardoises, désignée par les Nos 79 et 81 rue Annonciation.

Le lot F mesure 40 pieds 3 pouces de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étend à une allée commune dans le fond, avec une résidence cottage en bois à double corps de logis, à un étage, recouverte en ardoises, désignée par les Nos 75 et 77 rue Annonciation.

Le lot G mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et s'étendant jusqu'à une allée dans le fond avec une résidence cottage en bois, à double corps de logis, à un étage, portant les numéros municipaux 71 et 73 de la rue Annonciation.

Le lot H mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et s'étend jusqu'à une allée dans le fond avec une maison en bois à un étage, à deux corps de logis portant les Nos municipal 63 rue Annonciation.

Les lots lettres I et K mesurent chacun 32 pieds 2 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et s'étend jusqu'à une allée commune dans le fond. Ils ont chacun une résidence en bois à un étage, à deux corps de logis portant les Nos 65 et 67 de la rue Annonciation.

Le lot lettre L forme le coin Sud-Ouest des rues Annonciation et Gaiennié mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur et de façade à la rue Gaiennié entre lignes parallèles. Le lot s'étend aussi jusqu'à une allée commune dans le fond et contient une résidence cottage en bois à un étage à deux corps de logis, portant les numéros municipaux 61 et 63 Annonciation.

Ces onze lots combinés comprennent toute la face sur la rue Annonciation, entre Gaiennié et Erato, mesurant environ 350 pieds sur une profondeur pleine de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, comprenant l'allée, laquelle servitude ne peut exister qu'à la propriété se vend par fractions et non en bloc.

Un grand emplacement et site pour un vaste établissement industriel, où le travail et les facilités abondent. Les emplacements sont placés propres pour les étages d'affaires, et les propriétés qui se trouvent convenables pour des résidences, tout en constituant un placement avantageux.

3° Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Gaiennié et Erato, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par A. de Armas, député voyer, daté février, 1884.

Le lot No 1 mesure 23 pieds 11 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 24 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur ent e lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent en une rangée de bâtisses en briques à un étage, comprenant des magasins, désignés par les Nos 316, 318, 320, 322 et 324 rue du Camp. Ils sont en face de la statue du monument de Margaret, près de l'église épiscopale de St-Paul, de l'Asile des Orphelines et de l'Eglise Ste Thérèse. Les propriétés sont également près de la jonction des rues Camp et Prytanée. Elles sont louées sans baux aux locataires actuels.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, bornés par les rues Calliope, Delord, Baronne et Carondelet. Les dits lots se touchant et sont désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan de A. De Armas, député-voyer, daté février 1884, et mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur 32 pieds 2 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, par la profondeur suivante: Le lot No 1 a une profondeur de 153 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté vers la rue Baronne, le lot No 2 mesure 146 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Carondelet et 149 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur leur ligne de division.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à deux étages à double corps de logis avec dépendances désignées par les Nos 203 et 205 rue Calliope. Le magasin en bois à un étage appartenant à la personne qui l'occupe et n'est pas compris dans la vente.

Les propriétés sont louées sans baux. Tous les autres renseignements seront fournis au moment de la vente. Tous ces lots se touchent et sont situés près des églises, des écoles et du marché de la rue Dryades; ils ont une valeur positive, soit qu'on les acquière pour les occuper ou les améliorer et constituer un placement très avantageux. Les taxes sont payées jusqu'au 1er janvier 1885.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & CO.

La vente est positive. Les titres sont parfaits. Conditions—Un tiers ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements annuels à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 7 pour cent d'intérêt par an depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il y aurait à exercer des poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, ainsi que le pacte de la clause de non aliénando. Les améliorations devront rester assurées pour un montant qui suffira à couvrir le montant des billets, et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication. Ils seront en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'acquisition au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25, 28 -mars 7 14 21 28

GRANDE

Vente avantageuse pour une entreprise commerciale quelconque D'un Emplacement

A proximité du Marché Français, du Bac à vapeur (Ferry) du Deuxième District, des chemins de fer et de débarcadères de navires.

L'ancienne boulangerie des Etats-Unis — Un emplacement de commerce établi depuis longtemps et florissant, ayant

Magasins, maison de résidence et dépôts, rues Dumaine et Madison, entre le marché et les rues Peters et Chartres.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers de feu John Buhler.

A des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage entre les héritiers de feu John Buhler, la propriété ci-après décrite, centralement située et rapportant un revenu, savoir:

L'ancienne boulangerie des Etats Unis, avec magasin, maisons de résidence et entrepôts, situés à quelques pas du marché français et faisant d'excellentes affaires, près du district des expéditions, des points d'arrêt des Ferries et des Chemins de fer. La propriété renferme six terrains contigus les uns aux autres et sont dans le carré d'ilet borné par les rues North Peters, Chartres, Dumaine et Madison ayant les dimensions suivantes: 124 pieds de façade rue Madison, sur 131 pieds 4 pouces de profondeur sur la limite du côté de la rue de Chartres 62 pieds de façade rue Dumaine de 65 pieds 8 pouces de profondeur sur la limite du côté de la rue Nouvelle Levée ou Peters, puis s'étendant vers la rue Peters 62 pieds, et de là une seconde profondeur de 65 pieds 8 pouces, s'étendant vers la rue Madison.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les magasins en briques à deux étages et les résidences et entrepôts qui sont désignés par les Nos 20, 22 et 24 rue Dumaine, par les Nos. 16, 18, 20, 22 et 24 rue Madison. Sur une partie de la propriété, il y a des fourneaux, elle est occupée par M. Michel Antoine et autres, auxquels elle est louée jusqu'au 31 octobre 1885, au taux de $[...] par an. Située près du marché français des Ferries des 2me et 3me Districts—des embarcadères de navires et des dépôts de chemins de fer, cette propriété a plus de valeur pour des entreprises manufacturières des maisons de résidence ou des entrepôts. Convenablement améliorée, cette maison n'est inférieure à aucune autre propriété dans cette partie affairée de la ville. L'attention des capitalistes entreprenants cherchant un bon placement de leur argent, constamment rémunérateur, est appelée sur cette vente. Titres parfaits, vente positive.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, la portion à crédit à 1, 2, 3 et 4 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de vente. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor notaire, aux frais de l'acquéreur.

21mars—21 22 28 29—avril la v

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'habitation sucrière Crawford,

Sur le Bayou Teche, paroisse Ste. Marie, Louisiane.

Succession de L. F. Generes,

No 11,464—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 21 mars 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 4 février 1885, rendu dans la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt indivis dans l'habitation Crawford étant 48[163 quarante-huit cent soixante troisième partie d'un morceau de terre et habitation sucrière connue comme l'habitation Crawford, mesurant à-[...] arpents et demi de face sur une profondeur usuelle de quarante arpents sur chaque côté du Bayou Teche, dans la paroisse Ste-Marie, Lae, bornée de chaque côté du dit Bayou et au haut par la terre de David Hays et au bas par la terre d'Eugène Jeanette.

Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, dépendances, bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les ustensiles aratoires et les bestiaux qui y appartiennent.

Conditions—Une moitié comptant, la partie à crédit à un an pour billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer la collection. Les bâtisses et améliorations seront assurées et la police transférée au porteur du billet. Les taxes dues et exigibles en 1884 et 1885 doivent être assumées en sus du prix de la vente par l'acquéreur. 10 pour cent au comptant seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, au frais de l'acquéreur.

14 fév—14,21,28—mars 7 14,21

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (désormais pourvus de sonnettes électriques) partiront du de la jetée No. 42 Cr. la rivière du Nord au pied de Morton street, comme suit

LABRADOR, de Hauterive mercredi 18 mars
NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 25 mars.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 8 avril.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) $80 et $100
Deuxième cabine $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont $22 avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet au premier.

P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris.

DENTISTES

C. E. KELLS & M. VIET,

Opérations de tout genre ...

G. P. MALONEY. D. D. S,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150........RUE DU CANAL........150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique.

25 août

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES (Œils de PERDRIX. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris: New Orleans, MM. R Care

VICHY

Administration: PARIS, 22 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BEULATOUR, MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif de THAPSIA

A la Marque de Hippocrate et Gallien

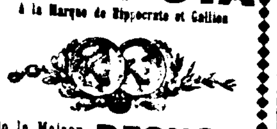

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Migraines Maux de Tête

GUARANA

GRIMAULT & Cie

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

SCIENTIFIC AMERICAN

ESTABLISHED 1845

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

PATE & SIROP DE SÈVE DE PIN MARITIME de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

PHARMACIE DUCONGE.

A. CARROUCHE, Sr.,

39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,

PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables; je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La morue anti-cholérique. Le Sirop de Cerises Sauvages et de Goudron. Les Condition Powders etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.

1er sept—1an A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres, N.-O

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

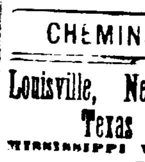

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande

28 déc—

CHEMINS DE FER

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

No 1 arrive	6.30 P. M.	No 2 part.	9.45 A. M.
No 3	8.00 A. M.	No 4	7.00 P. M.
No 5	10.25 A. M.	No 6	4.20 P. M.

Les trains Nos 1, 2, 3 et 4 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Bâton Rouge. Les Nos 3 et 4 ne s'arrêteront pas à Flag Stations, entre la Nlle Orléans et Baton Rouge. Les Nos 1, 2, 5 et 6 s'arrêtent à Flag Station quand le drapeau est hissé. Les Nos 1 et 2 se relient à Ethel avec des trains pour Clinton et à Harriston, avec le Natchez, Jackson & Columbus Road. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se relient à Vicksburg avec le Vicksburg Shreveport & Pacific Railroad.

Tous les trains arriveront et partiront du dépôt des passagers, rue Poydras.

JOHN BRADLEY,
Surintendant de Division.

J. S. DAVANT,
G. F. & P. Agent.
R. F. REYNOLDS,
Agent Général.
13déc—

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

No 1 arrives	6.30 P. M.	No 2 leaves.	9.45 A. M.
No 3	8.00 A. M.	No 4	7.00 P. M.
No 5	10.25 A. M.	No 6	4.20 P. M.

Trains Nos 1, 2, 3, and 4 run daily between New Orleans and Memphis. Nos 5 and 6 run daily between New Orleans and Baton Rouge. Nos 3 and 4 will not stop at Flag Stations between New Orleans and Baton Rouge. Nos 1, 2, 5 and 6 stop at Flag Stations when flagged. Nos 1 and 2 connect at Ethel with trains for Clinton, and at Harriston with Natchez, Jackson & Columbus Road. Nos 1, 2, 3 and 4 connect at Vicksburg with Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad.

All trains will arrive at and leave from Passengers Depot on Poydras street

JOHN BRADLEY,
Division Superintendent.

J. S. DAVANT
G. F. & P. Agent.
R. F. REYNOLDS
Genl. Agent.
dec13—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R. & S. S. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N Orléans	
No 1	7.45 a m	No 4	7.30 a m
No 2	7.30 p m	No 2	8.25 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Chars-dortoirs entre New-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

Billets d'excursion en vente pour San Francisco, aller et retour, $140.

La City of Mexico........................$100
Le El Paso.......................................$50

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie pour l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$106,667 08
Sur les risques maritimes	6,552 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses moins l'intérêt	15,843 90
Réassurances et primes rembourcées	31,137 18—8
Profits	$66,9

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 8
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie recto copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16 jour de juin 1884.

JAMES FAHY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX
CHARLAFITTE, R. W. TAYLOR
17 ais

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 14 AVRIL 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

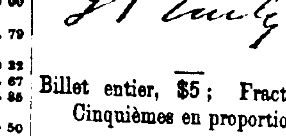

Billet entier, $5; Fractions--Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements écrivez clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

FEUILLETON.

No 10. Commencé le 10 mars.

Minerve et Hébé.

—PAR—

CHARLES D'HERICAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE MYSTERE.

—Suite—

Il avait d'autres raisons pour vouloir s'expliquer franchement, effrontément avec le vieux gentilhomme. Il voulait lui montrer qu'il était, non pas un aventurier, mais un philosophe, non pas un vulgaire incendiaire, mais un Titan, et que, s'il songeait à escalader le ciel, c'est qu'il se sentait de taille à cela. Il joignait à son ambition, qui était grande, une conviction réelle. Il supposait qu'une exhibition sincère de la grandeur de ses visées pourrait séduire le vieillard dont il ne niait pas la grandeur morale. Enfin, il se disait qu'il viendrait peut-être à bout de triompher de cette force morale en la mettant aux prises avec l'intérêt, et qu'en cas contraire, la nouveauté, l'effronterie de ses principes exaspéreraient assez M. d'Argentré pour le rendre plus malade.

Dans ces deux hypothèses, il n'aurait plus à craindre de voir l'influence du vieil officier contrarier ses plans pour l'affaire suprême qui se préparait.

—Monsieur le marquis, dit-il, avec sa froideur polie, vous vous êtes fort trompé sur moi. Vous me croyez quelque émeutier vulgaire, quelqu'ambitieux banal, utilisant l'ineptie démocratique et la vanité bourgeoise pour arriver à un poste important. Eh! sans doute, j'utilise tout, le mal comme le bien, ou plutôt, je ne reconnais ni bien ni mal, ni vice ni vertu quand je songe au but que je veux atteindre. Ruse, fraude, mensonges, injustice, cruauté, je les veux employer s'ils me servent, comme les ont employés les grands réformateurs de l'humanité, que vous les appeliez Moïse ou Boudha, Confucius, Mahomet, Christ. Je veux plus que tous ceux là, et je suis plus grand qu'eux, car eux créaient de nouvelles religions, c'est-à-dire de nouvelles formes de mensonge, moi, je restaure la vérité humaine. Je veux la religion de l'Humanité. Je m'appuie sur la seule assise vraiment solide, sur la dignité humaine. La noblesse, la monarchie, la société française, la civilisation européenne, je m'occupe bien de ces misères. Elles disparaîtront comme des monuments vermoulus dont on a ruiné les fondements; car c'est au fondement que je m'attaque. C'est à ce résumé de toutes les erreurs, à ce principe de tous les préjugés, à cette cause de toutes les faiblesses et de toutes les haines, c'est à Dieu que je déclare la guerre.

M. d'Argentré faisait énergiquement ses efforts pour garder patience.

Il pâlissait, puis rougissait et ses mains se crispaient sur les bras du fauteuil où il était assis.

—Vous avez fini, n'est-ce pas? dit M. d'Argentré d'une voix rauque. Si vous n'étiez le fils d'un homme que j'ai fort estimé, je vous dirais simplement que vous êtes un fou, un fou enragé et je ferais de mon mieux pour vous traiter comme tel. Je veux bien vous répondre et je vous dis que c'est un bizarre moyen de réformer l'Humanité que de corrompre l'individu; c'est un singulier chemin pour former un ensemble parfait que de vicier chacune des parcelles de cet ensemble. Votre principe, comme vous dites, n'est que le dernier mot du fanatisme, de la tyrannie la plus sanguinaire qu'on ait encore vue.

—Nous ne pouvons pas triompher sans guerre, cela est vrai, répondit tranquillement le révolutionnaire, et il n'y a pas de guerre sans effusion de sang. Mais quel est l'homme qui hésite à se faire saigner pour conserver sa vie? Sans doute nous mettons l'humanité en état de guerre. Peut-être nous faudra-t-il faire périr des millions d'hommes; mais qu'est-ce qu'un million d'hommes en face des milliards d'individus que nous réserve l'avenir!

—Outre ce galimatias à m'exposer, vous avez un secret à me vendre. Quel prix en voulez-vous?

Il y avait, dans le ton du vieil officier, un dédain si sincère et qui touchait de si près au dégoût, que La Fontenelle, malgré la forte cuirasse de son orgueil, se sentit quelque peu touché. Il répondit avec une tranquillité qui faisait d'autant plus ressortir l'insolence de la pensée:

—J'ai l'intention, monsieur le marquis d'Argentré, d'épouser l'une des deux jeunes filles que vous avez élevées ici sous le nom de Milles d'Argentré.

—Ah! répondit le gentilhomme, dont la face redevint rouge et dont les mains commencèrent à se crisper sur les bras du fauteuil, et laquelle des deux avez-vous honorée de votre choix?

—Je l'ignore encore. Je ne connais ni l'une ni l'autre. Selon les circonstances, je me déciderai. Si, comme tout le rend vraisemblable, la démocratie l'emporte, je choisirai Mlle de Toulange, dont je ferai canoniser le père par les révolutionnaires à titre de victime de l'injustice de l'ancien régime. Si la monarchie tenait bon quelque temps encore, alors le nom et l'alliance d'Argentré pourraient être de quelque utilité. Du reste, ce que est de pure courtoisie, car j'ai décidé que l'une des deux serait mon épouse, et elle le sera.

—Vous pouvez vous éloigner, répondit le vieil officier d'une voix que la colère rendait à peine intelligible. Vous pouvez voir que ma patience est à bout.

—Je ne vous ai pas dit, monsieur le marquis, à quelles conditions je consentais à vous livrer le secret de la naissance de Mlle d'Argentré, secret que je ne connais pas, car il repose sur quelques signes tracés à quelque endroit du corps où les regards profanes ne pénètrent pas. Mais je puis vous donner les moyens de le connaître avant quelques minutes.

Malgré ses efforts pour paraître indifférent, le vieillard sentit que son sang se portait violemment au cœur, qui battait furieusement. Il allait donc pouvoir rejeter ce fardeau dont le poids l'écrasait depuis plus de dix ans, ce fardeau qui avait tué la femme qu'il n'avait jamais cessé d'adorer. Il rendrait Mlle de Toulange à sa famille, et ayant ainsi rompu le lien qui l'unissait à ce nom déshonoré, il reprendrait dans le monde, à la cour, à l'armée, pour la défense de son roi et de son rang, la place qu'il avait cru devoir quitter.

—Je vous ai dit, monsieur, que je donnerais la moitié de mes biens pour voir clair en cela.

—Je demande moins. Je vous prie seulement de quitter Brest pour quinze jours, que vous irez passer dans la belle propriété que vous avez près de Lannilis.

M. d'Argentré le regardait avec étonnement.

—C'est qu'en effet, j'ai l'intention de faire faire, pendant ce temps, un pas considérable à la Révolution. Je veux que les gens de mer se révoltent et se compromettent de façon qu'ils ne puissent retourner en arrière. Je veux qu'il en soit de même pour nos Bretons; je veux qu'on sache que Brest, le premier port militaire de France, n'est plus au Roi, non plus même à la France, mais à la Révolution. Pour cela, il faut que les officiers du *grand corps* soient traînés dans la boue, et que quatre aristocrates soient exterminés d'une façon hideuse. Cela étant, d'un côté, je ne veux pas faire du mal à un homme qui peut devenir mon grand-père. D'un autre côté, je redoute l'influence de M. d'Argentré sur les gens de mer et je l'éloigne.

—Le misérable! s'écria le vieux chef d'escadre d'une voix qui retrouvait toute sa puissance, il vient me faire son complice, le complice de l'assassinat, de la trahison! Il veut m'acheter......

—Et même vous payer un bon prix.

Le gentilhomme se leva par un effort surhumain. Il saisit une vieille épée qu'il gardait toujours à la portée de la main. Mais la douleur fut la plus forte. Il retomba, la figure crispée, en criant:

—A moi! holà! quelqu'un!

Maurice Eder était resté impassible et souriait dédaigneusement. Il ne voulut pas se retourner en entendant la porte s'ouvrir. Il garda son regard railleur fixé sur le vieillard.

Il se sentit saisir par deux mains vigoureuses qui lui collèrent les bras au corps et le soulevèrent comme un enfant.

—Jetez-moi ce misérable par la fenêtre, s'écriait M. d'Argentré.

La Fontenelle, malgré sa résistance, fut porté jusqu'à l'une des fenêtres.

—Je suppose, dit une voix joyeuse, la voix de l'homme qui le portait, qu'il passera bien, en l'écorchant un peu à travers les carreaux.

—Arrêtez, s'écria de nouveau M. d'Argentré.

La Fontenelle fut posé à terre par Guy-Emile qui le regarda, et dit en éclatant de rire:

—Je me disais bien, cousin, que ce devait être toi. Eh bien, vous aviez une singulière posture. Tu gigotais au bout de mes bras comme une écrevisse qu'on tient à mi-corps. Ah! ah! jamais tu n'avais été aussi près d'ouvrir avec ton nez le sein de notre mère commune. Ah! je ne l'oublierai jamais.

—Misérable nigaud, pensa La Fontenelle, je me charge de t'empêcher de l'oublier. Je ferai expier à chacun de tes membres et à chacun de tes sentiments tes insolentes fanfaronnades.

La colère triomphait, au dedans de lui, de ce flegme dont il se croyait si complètement revêtu. Jamais il ne s'était trouvé si parfaitement au pouvoir d'autrui, sans défense, dans une position grotesque. Jamais il n'avait été aussi près d'une situation pire que la mort, près de recevoir un traitement qu'on inflige à un laquais insolent. Lui! lui! qui voyait déjà la France à ses pieds, jeté dans la boue, livré sans défense au plus humiliant traitement! Non, jamais son orgueil n'avait reçu un tel coup. Et comme c'était par l'orgueil qu'il respirait, qu'il vivait, qu'il espérait, qu'il était grand et fort, il se trouvait pour la première fois hors de lui, promettant, avec rage, mille tortures à Guy-Emile.

Malheureusement, celui-ci ne vit pas le rayon de haine sauvage qui sortit des prunelles de Maurice. Ce rayon disparut vite. Le cœur battait toujours fort, les joues étaient colorées et les regards brillants, mais la voix avait à peu près repris sa froideur ordinaire quand il dit:

—Au moins, cousin, te dirai-je qu'il ne fallait pas serrer si fort. Cela, je crois, est imité de Turenne, qui n'était pas un sot. Mais, au risque d'avoir vu mon jabot un peu dérangé, je ne suis pas fâché d'avoir appris comment le représentant de l'honneur antique tient sa parole.

—Vous avez parlé comme il vous a plu, et avec une insolence qui n'était pas à prévoir. Vous sortirez d'ici libre comme vous y êtes entré. Je vous ai fait donner une légère correction, fort inférieure à votre mérite, car j'eusse voulu que ce fût un laquais qui vous fît peur.

La Fontenelle haussa les épaules. Il s'approcha du marquis et lui dit à voix basse:

—Je vous ai dit que quatre des vôtres devaient mourir. Parmi eux se trouve un homme qui est, je le sais, selon votre cœur: c'est le capitaine Patry, le plus insolent des aristocrates, et un autre, M. de La Faille, à qui, je le crois, vous auriez volontiers accordé la main de Mlle d'Argentré, si vous étiez sûr qu'il y a une demoiselle d'Argentré.

Il insista sur ces mots avec une ironie froide, et il ajouta non moins froidement:

—Ces deux gentilshommes seront égorgés comme des chiens enragés et dépecés comme des pourceaux. Enfin, monsieur, vous paraissez tenir à ce que les jeunes filles auxquelles il vous a plu de donner, sans en avoir le droit, le nom de vos pères, ne connaissent pas les misères de leur origine. Eh! elles sont plus instruites que vous, et l'une d'elles, qui paraît se soucier peu de représenter la modestie de la marquise d'Argentré, a écrit à M. de La Faille pour le prier d'aller dans le Bengale prendre des informations. Il arrivera ici avant lundi, mais il ne mettra pas les pieds sur son vaisseau.

—C'est un nouveau mensonge. Comment pourriez-vous être renseigné?

—Par le ministère de la marine qui n'a pas de secrets pour nous.

—C'est un mensonge, vous dis-je. L'on sait qu'ils ne vous content rien.

M. d'Argentré appela de nouveau. Un valet de chambre parut.

—Priez Mlles d'Argentré de vouloir bien prendre la peine de venir céans, où je serai heureux de les voir.

Il se détourna comme si la vue de La Fontenelle lui répugnait. Guy-Emile s'approcha de ce dernier qui s'était reculé avec un mouvement dédaigneux.

—Mon cousin, dit le chevalier, si vous vous mariez, priez Dieu qu'il vous accorde une épouse qui vous batte; jamais je ne vous ai vu aussi brillant qu'en ce moment, ou plutôt quand vous voudrez conquérir quelque beauté farouche, appelez-moi pour que je vous jette par la fenêtre; rien que la menace donne à vos prunelles et à votre teint un éclat irrésistible.

—Tu as tort d'insister, cousin. Je ne sais pas oublier. Je te promets de te rappeler, un jour ou l'autre, le bien-être qu'on éprouve à se trouver suspendu entre ciel et terre.

La porte s'ouvrit. Il se redressa. Tout brusquement il sentit un léger frémissement, une étreinte très douce, qui lui serrait la gorge, et une chaleur intense qui lui brûlait le cœur. Il devina que cette chaleur lui montait aux yeux et qu'il sortait de son regard une flamme puissante. Il vit s'allumer une gerbe d'étincelles dans les prunelles d'une jeune fille qui venait d'entrer. Il comprit que c'était cette flamme allumée dans son cœur par la jeune fille qui allait à son tour mettre du feu pétillant dans les prunelles de la jeune fille. Puis, quand il vit ces étincelles se noyer en une langueur attendrie, mi-confuse, mi-passionnée, il se dit qu'il venait d'aimer pour la première fois, et qu'il avait créé un autre amour.

Sa première pensée fut de se révolter et de repousser cette chaîne, car il avait besoin, il avait promis d'être impassible. Il savait que toute impression sincère est une gêne et il ne voulait aucune gêne qui l'arrêtât, même un instant, dans le chemin qu'il s'était tracé. Mais il se dit qu'il avait, dans cet amour, la meilleure des vengeances contre le marquis d'Argentré. Enfin, quand il apprit que cette jeune fille était Mlle Julie d'Argentré, il remercia sa fortune qui lui donnait sans doute, sans grand effort, la bien-aimée de ce niais qui venait de l'humilier et dont il voulait se venger.

Un second regard lui prouva qu'Hébé était toute belle, et la plus saisissante femme qu'il eût jamais vu; il lui envoya un sourire, vraiment enchanteur, comme tous ceux qui sortent des visages hautains; un sourire qui demandait l'amour avec une effronterie caressante; et un sourire, d'une grâce juvénilement hardie, lui répondit en lui promettant, sans en avoir conscience, l'amour demandé.

Il y eut, en ces deux clins d'œil, un échange de cent pensées confuses et fermes pourtant. Cela dura une minute et fut inaperçu du marquis comme du chevalier. Julie n'avait pas rougi, elle n'avait pas été embarrassée. Elle était sûre—sans que personne le lui eût dit—que cet homme qui avait ainsi allumé dans son cœur le foyer de la passion, était le vicomte de La Fontenelle, ce personnage mystérieux, sur lequel Guy-Emile ramenait sans cesse son imagination et qu'il la forçait à admirer comme le plus intelligent, le moins banal, le plus énergique, le plus extraordinaire des hommes.

Elle pensa qu'elle n'avait jamais vu, en effet, un homme qui lui parût un type aussi beau de noblesse et d'énergie. Avec ce mélange de légèreté et de résolution qui caractérise les jeunes filles de ce siècle étourdi et hardi, elle se dit qu'elle l'aimait, qu'elle l'aimerait et que ce serait son époux.

Ses yeux si étrangement bleus, s'illuminèrent de nouveau comme s'ils voulaient éclairer son âme tout entière et engager Maurice à admirer en tous ses contours ce cœur malicieux et tendre, mutin, fier et franc dont il allait devenir le maître.

Ainsi se firent furtivement les fiançailles de ces deux âmes, toutes deux sincères en ce moment, mais dont l'une songeait à exploiter la sincérité, quand l'autre se croyait engagée pour toujours.

Renée entra. La Fontenelle resta frappé de la merveilleuse ressemblance qu'il y avait entre les deux jeunes filles. Un second regard suffit à lui faire deviner combien elles différaient l'une de l'autre. Il lui sembla qu'il était disposé à haïr la nouvelle venue. Elle le gênait et lui en imposait. Elle s'avança vers M. d'Argentré.

—Vous nous avez fait appeler, mon sieur? dit-elle de sa voix sonore, harmonieuse et ferme.

Julie se taisait. Elle était absolument désintéressée de ce qui allait se passer; elle l'indiqua à Maurice d'un regard vif et malin, qui donnait naïvement une nouvelle et délicate preuve de tendresse.

—Chevalier, dit le marquis, soyez assez bon pour vous tenir hors de la portée de la voix. M. le vicomte de La Fontenelle!

Julie sourit. Elle savait que c'était lui. Elle fit une belle révérence.

Renée s'inclina légèrement et froidement.

—M. de La Fontenelle assure que vous n'ignorez pas les...... la situation.... singulière...., les circonstances.... funestes qui ont présidé à votre naissance.

—Il est vrai, monsieur, répondit Renée avec une fermeté douce et respectueuse, Mme d'Argentré ne voulut pas que l'homme qu'elle aimait et respectait au-dessus de tout, pût être mal jugé par celles qu'il avait comblées de ses bienfaits. Elle daigna m'expliquer les raisons qui le portaient à paraître refuser les marques de notre tendresse et de notre reconnaissance.

Le front du vieux gentilhomme s'inclina.

Il ferma les yeux. Puis il secoua la tête, et on put croire qu'une larme mouillait ses paupières. Il était touché, comme si la compagne bien-aimée de sa vie fût sortie du tombeau pour lui donner une suprême marque de sa fidèle et délicate tendresse.

—M. de La Fontenelle, reprit-il, assure que l'une de vous s'est avancée jusque là où Mme d'Argentré ne l'eût pas approuvé. M. de La Faille a reçu une lettre.

A continuer.

Caline est au théâtre; à la fin du spectacle, le doux gateux s'approche du vestiaire et demande son pardessus.

—Votre numéro? dit l'ouvreuse.

—Donnez-moi d'abord mon paletot; mon numéro est dans la poche.